

OBJET :
**Approbation du budget
supplémentaire pour
l'exercice 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le dix-neuf juin, se sont réunis à 15h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n°2021-76/CS du 9 novembre 2021, la réunion était accessible en visioconférence.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Vincent BEDU,

Jean-Michel BLUTEAU,

Didier GONZALES,

Philippe GOUJON,

Christophe NAJDOVSKI,

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Denis LARGHERO,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde BEDREDDINE,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En téléconférence :

Laurence COULON

Chantal DURAND

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 30

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Jean-Michel VIART

En exercice..... 28

Présents à la
Séance 14

Au titre de la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier, Der & Vallées :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Jean-Yves MARIN

Représentés
par mandat 7

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :

Régis SARAZIN

Absents 7

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :
Annie DUCHENE

Au titre de de la Région Ile-de-France :

Étaient absents excusés :

François-Marie DIDIER,
Sylvain RAIFAUD,
Marie-Pierre MARCHAND,
Jean-Noël AQUA,
Pierre RABADAN,
Dan LERT,
Nicolas BONNET-OULALDJ,

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND
Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Patrick OLLIER
Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à Christophe NAJDOVSKI
François VAUGLIN donne pouvoir à Bélaïde BEDREDDINE
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Jean-Yves MARIN

La majorité des membres étant présente,

Monsieur MARIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, messieurs,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du Comité Syndical le projet de budget supplémentaire (BS) pour l'année 2025.

Celui-ci est une décision budgétaire modificative spécifique permettant la reprise des résultats de l'exercice budgétaire antérieur constatés par le compte administratif. En outre, il est l'occasion d'ajuster les prévisions du budget primitif en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et de l'avancée des projets. La maquette détaillée du BS vous est présentée en annexe de ce rapport. Celui-ci est arrêté comme suit :

- Budget supplémentaire :

BS 2025 SGL	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre + 021/023	Réelles	Ordre + 021/023
Total section d'investissement	17 933 356,72 €	16 350 000,00 €	12 134 634,46 €	22 148 722,26 €
Total section de fonctionnement	1 092 623,76 €	5 798 722,26 €	6 891 346,02 €	
TOTAL BS	19 025 980,48 €	22 148 722,26 €	19 025 980,48 €	22 148 722,26 €
	41 174 702,74 €		41 174 702,74 €	

- Budget 2025 (budget primitif + budget supplémentaire) :

BUDGET 2025 SGL	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre + 021/023	Réelles	Ordre + 021/023
Total section d'investissement	64 452 201,72 €	16 350 000,00 €	52 507 627,46 €	28 294 574,26 €
Total section de fonctionnement	20 177 634,76 €	11 944 574,26 €	32 122 209,02 €	
TOTAL BS + BP	84 629 836,48 €	28 294 574,26 €	84 629 836,48 €	28 294 574,26 €
	112 924 410,74 €		112 924 410,74 €	

Le budget soumis à votre approbation représente donc une augmentation du budget de 57%, dont la moitié est imputable aux mouvements d'ordre.

I. Intégration des résultats de 2024

Au terme de l'exercice budgétaire 2024, l'**excédent de la section de fonctionnement s'élève à 4 591 346,02€**. Il s'agit du résultat libre d'affectation après couverture du besoin de financement de la section d'investissement de 6 164 154,27€, que l'on retrouve notamment en réserves au compte 1068 (recette d'investissement).

II. Ajustement des prévisions de dépenses

Après cinq mois d'exécution budgétaire, les services ont affiné leurs besoins en crédits et leurs calendriers d'exécution budgétaire. Il ressort donc la proposition de dépenses suivantes :

La Bassée

La nécessité d'une seconde mise en eau test du site pilote de la Bassée impose de prévoir un nouveau budget, notamment pour les consommations électriques. Les calendriers d'exécution budgétaire des travaux par ailleurs affinés menant à une forte augmentation des dépenses dans la section d'investissement, en raison notamment du décalage à début 2025 de décaissements prévus fin 2024 en ce qui concerne la construction des digues. L'augmentation des crédits de paiements alloués à la Bassée en 2025 reste en deçà du montant de 168 M€ fixés par l'autorisation de programme (2024-54-CS), puisque des crédits de paiement seront encore à prévoir en 2026 également.

En fonctionnement :

- 216 000 € de facture d'électricité et dépenses pour la seconde mise en eau test de la Bassée et pour l'ajustement des dépenses d'électricité liées à la première mise en eau (+ 38 k€) ;
- 5 400 € de frais généraux de pour une seconde mise en eau test ;
- 500 000 € prévus pour le paiement d'intérêts moratoires.

En investissement :

- 11 M€ sont inscrits au titre de la poursuite du chantier et des paiements à venir ;
- 900 k€ sont prévus pour de nouvelles acquisitions foncières ;
- (-) 1,07 M€ sont retirés du chapitre 2031 (études) et imputés de façon différente ;
- Il en résulte une augmentation des crédits de paiement de 10,8 M€ pour la Bassée au budget supplémentaire.

Aménagements hydrauliques

La direction des aménagements hydrauliques revoit son budget de fonctionnement à la baisse de 226 000 €, initialement prévus pour l'exploitation nominale de la Bassée, décalée du fait de la programmation d'une nouvelle mise en eau test dont le budget est comptabilisé distinctement.

Le budget d'investissement de la direction est construit à périmètre constant. Seuls 20 000 € d'augmentation de son budget d'investissement est proposé pour la subvention de la commune d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière pour la réfection d'une chaussée attenante à nos ouvrages hydrauliques sur le lac du Der.

PAPI

Afin de mener à bien les actions des PAPI, 45 k€ sont sollicités en fonctionnement pour l'organisation d'une rencontre Inter-PAPI (20 k€ supplémentaires) et l'avancement des actions engagées au titre du PAPI des Deux Morins (30 k€ supplémentaires). Les ajustements de prévisions conduisent à une baisse de 88 k€ des besoins en investissement.

ZEC (Zones d'Expansion des Crues)

Afin de tenir compte du phasage des études et actions portées par les collectivités que nous accompagnons, une réduction de 75 000 € des crédits en fonctionnement est proposée.

Communication

Moyennant des réaffectations internes de crédits, la direction de la communication propose un budget en fonctionnement en baisse de 22 k€ et 28 k€ de hausse du budget d'investissement couvrant notamment le renouvellement des photos des ouvrages d'art datant de 2016 (15 k€) et un surcoût des frais liés à la rencontre inter-PAPI (3 k€).

Ressources humaines

La section de fonctionnement de la Direction des ressources humaines est ajustée à la hausse d'une enveloppe de 100 k€, de 156 k€ pour un rattrapage de cotisations URSSAF relatives à l'assiette de calcul du versement mobilité – et de pénalités afférentes. En outre, le recrutement d'un saisonnier pour l'animation de l'église de Champaubert (Lac du Der) du 15 juillet au 15 août représenterait 2 625€, inscrits au budget supplémentaire.

Systèmes d'informations

La Direction des systèmes d'information sollicite une augmentation de son budget d'investissement de 61 k€ pour faire face à plusieurs dépenses supplémentaires dont l'une est relative à la modernisation des salles de réunion et de la salle du comité (36 k€) et l'autre à la finalisation de la sécurisation et du transfert de l'infrastructure informatique hors zone inondable, pour réduire notre vulnérabilité et faciliter la continuité de service en cas de crue majeure.

Autres dépenses et crédits inscrits

Les montants suivants sont également proposés au budget supplémentaire :

- 181 000 euros pour des absences de rattachements identifiées, initialement prévus au budget 2024, et qui viendront logiquement consommer le résultat libre d'affectation à due proportion ;
- 42 000 € pour le versement d'intérêts moratoires dans le cadre des travaux de la passe-à-poissons Marne.
- 20 000 € pour la relance d'une coopération technique et institutionnelle avec la Chine (bassin de la Hai) dans le cadre de l'OiEau (Office International de l'Eau) ;
- 40 000 € dans le cadre de la convention avec la Fédération des Chasseurs de Seine-et-Marne dans le cadre de l'accompagnement du projet Seine-Bassée, au titre des années 2023 et 2024.

Frais financiers

Les frais financiers sont ajustés d'un montant de 81 845 euros, non initialement prévus en 2024 et non réglés sur l'exercice.

III. Ajustement des prévisions de recettes

En section de fonctionnement, trois recettes sont inscrites au budget supplémentaire :

- **1 800 000 € au titre d'une contribution exceptionnelle en fonctionnement de la Métropole du Grand Paris**, notamment pour soutenir les équilibres financiers de l'établissement, qui subissent l'impact des travaux de construction du casier pilote ;
- 4,6 M€ de résultats de fonctionnement reportés ;
- 500 k€ au titre de pénalités dues par les entreprises dans le cadre des travaux de la Bassée.

En section d'investissement, plusieurs inscriptions sont proposées :

- **Un prêt de 6,6 M€** auprès de la Banque des territoires, initialement prévu pour 2024 et finalement réalisé début 2025, non inscrit au budget 2025, est inscrit par ajustement des crédits de 5,03 M€ au chapitre 16 ;
- **10 385 790,40 € correspondant à 90% de la subvention accordée par la Métropole du Grand Paris dans le cadre de la prise en compte des surcoûts de la Bassée par l'avenant n°2 à la convention spécifique et complémentaire** ;
- 856 k€ de subvention du FEDER pour la digue de la Morge, perçues en 2025 et non inscrites au budget primitif ;
- réduction des prévisions de recettes de FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) de 1,5 M€ à la suite de la réception d'éléments relatifs à l'enveloppe éligible ;
- réduction de 8,75 M€ de recettes attendues de l'Etat dans le cadre du financement des surcoûts de la Bassée, comparativement aux crédits inscrits initialement lors de la construction du budget 2025. La subvention attendue de l'Etat dans le cadre de la prise en charge des surcoûts de la Bassée atteint 15,05 M€.

Le report automatique de **6 164 154,27 € d'excédents de fonctionnement** capitalisés complètent les recettes de la section d'investissement et vient couvrir le besoin de financement 2024, d'un montant identique.

IV. Dépenses d'ordre

Dans le cadre d'un travail entamé par la Direction des finances afin de maximiser l'enveloppe de FCTVA perçue, en lien avec les frais d'études et les avances versées aux entreprises, des dépenses d'ordre d'un montant de 16,35 M€ sont inscrites au chapitre 041 (opérations patrimoniales), afin de permettre à la comptabilité de passer les écritures nécessaires à la régularisation comptable d'opérations.

V. Synthèse et perspectives

Le budget supplémentaire présenté ne modifie pas les grands équilibres décidés lors du budget primitif voté en décembre. Les plus gros ajustements concernent le casier pilote de la Bassée, en dépenses comme en recettes. Les recettes perçues de l'État et de la Métropole du Grand Paris, particulièrement la contribution exceptionnelle en fonctionnement, permettraient à Seine Grands Lacs de maintenir sa capacité de désendettement en-dessous du seuil réglementaire de 12 années de désendettement¹. Au 31/12/2025, l'encours de dette avoisinerait les 67 M€. La capacité de désendettement demeurerait inférieure à 10 années, bénéficiant de la contribution exceptionnelle en fonctionnement perçue.

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer,

¹ Les années de désendettement se calculent par la formule suivante $n = \text{Dette} / \text{CAF}$. La CAF (capacité d'autofinancement) étant la somme libre d'affectation de la section de fonctionnement transférée à la section d'investissement.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU l'article L3211-2 du code général des collectivités locales ;

VU l'instruction budgétaire comptable M57 ;

VU la délibération n° 2024-70/CS du 17 décembre 2024 du comité syndical approuvant le budget primitif de l'EPTB Seine Grands Lacs pour l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT le résultat de clôture de l'exercice 2024 qu'il convient d'intégrer lors de l'établissement du budget supplémentaire pour l'exercice 2025 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : Le budget est voté par nature pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Article 2 : Conformément aux états annexés à la présente délibération, le budget supplémentaire de l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs pour l'exercice 2024 est approuvé et arrêté comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : **6 891 980,48 € ;**
 - SECTION D'INVESTISSEMENT : **34 283 356,72 € ,**
- Soit un total de **41 174 702,74 €.**

Ce qui porte le budget global 2024 à :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : **32 122 209,02 € ;**
 - SECTION D'INVESTISSEMENT : **80 802 201,72 € ;**
- Soit un total de **112 924 410,74 €.**

Article 3 : Pour les sections de fonctionnement et d'investissement, **le niveau de vote est le chapitre.**

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Seine Grands Lacs - Synthèse du budget supplémentaire 2025 (25/06/2025)

TOTAL BUDGET 2025	112 924 410,74 €
--------------------------	-------------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles	20 177 634,76 €	Recettes réelles	32 122 209,02 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	6 434 368,75 €	Chapitre 70 - Produits des services	10 206 888,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	10 025 425,00 €	<i>dont redevance soutien d'étiage</i>	9 782 388,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 310 994,00 €	Chapitre 74 - Dotations et participations	16 551 761,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	2 406 847,01 €	<i>dont contributions des membres</i>	13 862 873,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	- €	Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	771 214,00 €
Chapitre 68 - Provisions	- €	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	1 000,00 €
		Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions	- €
Dépenses d'ordre	1 875 000,00 €	002 Résultat d'exploitation reporté	4 591 346,02 €
Chapitre 042 - Amortissements	1 875 000,00 €	Recettes d'ordre	- €
023 Virement à la section d'investissement	10 069 574,26 €	Chapitre 042 - Opérations d'ordre (transfert entre sections)	- €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	32 122 209,02 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	32 122 209,02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles	64 452 201,72 €	Recettes réelles	52 507 627,46 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	5 102 753,20 €	Chapitre 10 - Immobilisations corporelles	14 610 839,39 €
<i>dont études Bassée</i>	954 726,17 €	<i>dont 1068</i>	6 164 154,27 €
<i>dont études ouvrages</i>	2 296 000,00 €	<i>dont FCTVA</i>	8 446 685,12 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	546 413,00 €	Chapitre 13 - Subventions d'investissement	31 296 788,07 €
<i>dont partenariats ZEC</i>	521 255,00 €	<i>dont subventions travaux Bassée</i>	29 016 992,40 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	7 668 540,97 €	<i>dont contributions des membres fléchée en invest</i>	- €
<i>dont foncier Bassée</i>	2 209 746,00 €	Chapitre 16 - Emprunts (emprunt d'équilibre)	6 600 000,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	41 899 340,28 €	Chapitre 024 - Produits de cession d'immobilisation	- €
<i>dont travaux site Bassée</i>	30 509 724,07 €		
<i>dont travaux ouvrages</i>	10 979 000,00 €		
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	3 071 000,00 €		
001 Solde d'exécution de la section d'invst reporté	6 164 154,27 €	021 Virement de la section de fonctionnement	10 069 574,26 €
Dépenses d'ordre	16 350 000,00 €	Recettes d'ordre	18 225 000,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	16 350 000,00 €	Chapitre 040 - Opérations d'ordre (transfert entre sections)	1 875 000,00 €
Chapitre 042 - Opérations de transfert entre sections	- €	Chapitre 041 Opérations patrimoniales	16 350 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	80 802 201,72 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	80 802 201,72 €
TOTAL BUDGET 2025	112 924 410,74 €		